

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
DORDOGNE

**MAIRIE de  
LIMEUIL**



Les Plus  
Beaux Villages  
de France®



**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA  
COMMUNE DE LIMEUIL**

**SEANCE DU 21 janvier 2015**

<b>Nombre de conseillers :</b>	
<b>En exercice :</b> 11	L'an deux mil quinze, le 21 janvier à 20h00
<b>Présents :</b> 11	Le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVE, Maire.
<b>Votants :</b> 11	Date d'envoi de la convocation : 16 janvier 2015
<b>Conseillers présents :</b>	Mrs. HERVE. MARIN. DURAND. BOUSSQUET. VAN STRIEN. RICHARD. Mmes NINNIN. HULOT. MARTIN DA COSTA. MERINO.
<b>Conseillers absents :</b>	
<b>Ont donné procuration :</b>	Michel FOUILLET a donné procuration à Francis MARIN
<b>Secrétaire :</b>	Johannès VAN STRIEN

## **Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 17 décembre 2014**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2014

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 décembre 2014 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

### **1 Subvention DETR 2015**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2015 pour l'isolation du logement de l'école accueillant les associations en remplaçant toutes les fenêtres.

Le montant des travaux est estimé à 3 850 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter cette subvention auprès de l'Etat et le mandat pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **2 - Contrat d'objectif**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre du contrat d'objectif du Conseil Général pour le réaménagement et la réhabilitation de la mairie (réaménagement intérieur et toiture).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter cette subvention auprès du Conseil Général et le mandat pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **3 -Eclairage public Place du Port**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) d'établir un projet qui prévoit l'éclairage public sur la Place du Port dans le cadre des travaux. Le montant de cette opération représente un montant de 32 818,80 TTC.

S'agissant de travaux d'extension, le SDE 24 subventionne ces travaux à hauteur de 40% du montant HT, la commune devra s'acquitter des 60% restants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve le dossier qui lui est présenté et donne mandat au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés.

#### **4 - Convention adhésion pôle santé et sécurité du Centre de Gestion de la Dordogne**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail du centre de gestion de la Dordogne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

#### **5 - Taxe de séjour**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Monsieur Michel BEAU dans lequel il demande une régularisation de sa taxe de séjour suite au déclassement de son gîte qui ne bénéficie plus d'aucun classement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'appliquer le tarif « sans classement » à partir de l'année 2015, date à laquelle la commune a été informée du déclassement.

#### **6 -Convention remboursement frais compétence scolaire**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention à intervenir entre la commune et la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe pour le remboursement des frais engagés par la commune relatifs au transfert de la compétence scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et avant que celle-ci soit réellement mise en place.

Les frais remboursés à la commune s'élèvent à 10 662,85€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **7 – Convention SPA**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention avec la SPA pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer

## 8 - Remboursement de factures

Monsieur le Maire, concerné par cette affaire, se retire au moment de délibérer.

Il est présenté au conseil municipal une note de frais du Magasin Leclerc d'un montant de 100,10€ que Monsieur Jean-Claude HERVE, Maire, a réglé lui-même pour l'achat de boîtes de chocolats pour offrir aux personnes isolées de la commune lors des fêtes de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte que la commune rembourse la somme d'un montant de 100,10€ à Monsieur Jean-Claude HERVE.

## 9 - Divers

### **Travaux Place du Port :**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Hérault pour la mise en place d'un système d'arrosage, travaux à effectuer en parallèle des travaux de la place.

Le devis demande à être renégocié avant acceptation.

### **Devis fibre optique du Conseil Général :**

Monsieur le Maire présente un devis du Conseil Général relatif à la mise en place, en parallèle des travaux de la place, de gaines en vue de la fibre optique.

Le montant des travaux s'élève à 27 480,00 TTC pour 170 mètres linéaire de gaines.

Au regard du montant élevé de la proposition et du risque de retarder le démarrage des travaux, la commune ne souhaite pas donner suite.

### **Chats à côté de l'école :**

La présence de trop de chats près de l'école pose un problème d'hygiène.

Il est décidé de prendre contact avec SOS Chats libres pour trouver un autre endroit.

**Mise aux normes** de la vanne bouche à incendie à Queylerat

### **Remise Prix Label «VILLES ET VILLAGES FLEURIS » 2014**

Mrs Bruno DURAND, Dominique RICHARD et Loïc LAFON se rendront à la remise du prix label « Villes et Villages fleuris » 2014 qui aura lieu le vendredi 13 février 2015 à Mérégnac.

### **Prochaines Réunions**

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 3 février 2015 et sera suivie d'une réunion pour la signalétique

Commission embellissement le 09 février 2015 à 14h00

### **Croisement Carrefour Stade de Foot**

Une étude d'aménagement du carrefour du stade est en cours avec la DDT

## **Urbanisme**

Monsieur le Maire rappelle que des recommandations ou prescriptions, incluses dans un arrêté autorisant un permis de construire deviennent des prescriptions obligatoires à respecter lors des travaux.

Monsieur le Maire informe donc le conseil municipal que par souci d'impartialité, et de légalité, il ne signera les certificats de conformité de travaux relatifs au permis de construire ou déclarations préalables que si les recommandations ou prescriptions mentionnées dans l'arrêté lors de la délivrance des permis de construire ou déclarations préalables sont strictement respectées.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal et donne la parole aux personnes le souhaitant dans le public.

Le secrétaire de séance,  
Johannès VAN STRIEN

Le Maire,  
Jean-Claude HERVE